

c) Siège de la Banque

La question du déplacement éventuel du siège de la Banque a Luxembourg a été soulevée dans le rapport que les Représentants Permanents ont établi à l'intention des Etats membres en vue de la fusion des Commissions des Communautés Européennes et de la Haute Autorité de la C.E.C.A.

Bien que la décision touchant cette question n'appartienne pas au Conseil des Gouverneurs, le Président de la Banque a considéré de son devoir d'attirer l'attention des Ministres des Finances sur les difficultés de fonctionnement extrêmement sérieuses qui ne manqueraient pas d'en découler pour la Banque, compte tenu notamment de ses nouvelles missions, si elle devait être éloignée du siège de la Communauté et placée dans un centre ne disposant pas de moyens de communication rapides avec l'ensemble des pays d'Europe et d'Afrique. En effet, la B.E.I. doit entretenir nécessairement avec elle des contacts étroits à tous les échelons et les déplacements de son personnel sont très fréquents.